

la mission qu'il avait reçus de son Père : *sicut misit me pater, et ego mitto vos* (Joann. X.) : Allez leur disait-il, et instruisez toutes les nations du monde : *Euntes, docete omnes gentes* (Matth. XXVIII).

C'est donc en vertu de ce pouvoir et de cette mission, que les évêques sont en droit et en obligation de visiter leur diocèse. C'est ainsi qu'ils achèvent ce qui a été commencé par Jésus-Christ, et continué avec tant de zèle et de bénédiction par les apôtres dont toute la vie laborieuse s'est passée à visiter les peuples, soit pour les convertir à la foi, soit pour les y conserver. Il paraissent dans cette fonction comme ses lieutenants et ses envoyés ; ils agissent en son nom ; il sont revêtus de son autorité. Ils doivent aussi dans leurs visites se proposer les mêmes fins que lui ; *Venit quærere et salvum facere quod perierat* (Luc. XIX). Ils doivent, pour le salut des âmes, conserver dans sa pureté la foi et la religion qui est de tous les biens du monde le plus grand, corriger les abus et les scandales et rétablir partout le bon ordre et la discipline.

Quel respect les peuples ne doivent-ils pas avoir pour une fonction si auguste et si sainte dans laquelle, en recevant la visite de leur évêque, ils reçoivent celle de Jésus-Christ, dont il est la plus vive image, et l'expression la plus parfaite ?

II. — Les secours que les fidèles doivent attendre de la visite de leur évêque sont : 1^o Les grâces que Dieu répand pour lors sur eux plus abondamment, puisque en même temps que l'évêque les visite visiblement, Dieu les visite intérieurement, joignant ainsi sa grâce et sa bénédiction à ce que lui-même a institué ; 2^o La cessation des désordres et des scandales qui déshonorent la religion, et qui, par l'impression qu'ils font sur l'esprit des faibles, leur sont une occasion de chute et de péché ; 3^o La réformation des mœurs, le rétablissement du bon ordre et de la discipline, le règlement des paroisses, le salut enfin et l'édification des grands et des petits.

III. — Les dispositions avec lesquelles les fidèles doivent recevoir la visite de leur évêque sont : 1^o de le considérer comme l'envoyé du Seigneur et de le recevoir en cette qualité. à cause de Jésus-Christ et par le respect qu'on a pour lui ; 2^o de se préparer à la visite par la prière et les bonnes œuvres, et demander à Dieu qu'elle ait tout le succès pour lequel il l'a ordonnée ; 3^o d'y assister avec un grand désir d'en profiter ; 4^o d'y apporter un cœur docile, et une grande soumission à tout ce qui sera ordonné et réglé par l'évêque. »